

**service des systÈmes d’information**

**TIERCE MAINTENANCE APPLICATIVE**

**du systÈme d’information comptable**

**de l’assemblÉe nationale**

**et des applications de paie et de gestion des prÊts (sap)**

**(ACCORD-CADRE 2020AN-16)**

**ACTE D’ENGAGEMENT**

**LOT A**

**TMA**

**DU SYSTÈME D’INFORMATION COMPTABLE**

Référence du marché : **2020AN–16**

Nature de la procédure : **Appel d’offres ouvert passé en application**

**des articles L. 2124-2, L. 2125-1, R. 2124-1, R. 2124-2,**

**R. 2161-2 à R. 2161-5 et R. 2162-1 à R. 2162-14**

**du code de la commande publique**

Pouvoir adjudicateur : **Assemblée nationale**

Comptable assignataire des paiements : **Mme la Trésorière de l’Assemblée nationale**

**ARTICLE 1 - OBJET DU LOT A DE L’ACCORD-CADRE**

Cet accord-cadre et, le cas échéant, les marchés subséquents conclus sur son fondement ont pour objet la réalisation de prestations de maintenance applicative (corrective, adaptative et évolutive), d’assistance et de formation portant sur trois applications de l’Assemblée nationale s’appuyant sur le progiciel SAP et incluant une couche additionnelle « secteur public ».

Le présent accord-cadre comporte trois lots, attribués chacun à un titulaire unique pour toute la durée d’exécution de l’accord-cadre :

* **Lot A : tierce maintenance applicative du système d’information comptable de l’Assemblée nationale et prestations d’assistance fonctionnelle et de formation aux utilisateurs ;**
* Lot B : tierce maintenance applicative des systèmes de paie et gestion administrative, de gestion des prêts, de gestion des assurances-décès et prestations d’assistance fonctionnelle et de formation aux utilisateurs ;
* Lot C : tierce maintenance applicative des systèmes de gestion des identités et d’authentification unique, de gestion des risques et conformité ainsi que des outils décisionnels et de support SAP.

Le présent acte d’engagement concerne le **lot A** de l’accord-cadre.

**ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

**2.1 Le candidat se présente seul :**

Nom, prénoms et qualités du signataire : 

Agissant en mon nom personnel

Domicilié à : (adresse complète) 

Agissant au nom et pour le compte de la société : 

Au capital de : 

Ayant son siège social à : (adresse complète) 

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) : 

- code d'activité économique principale (APE) : 

- n° d'inscription

au registre du commerce et des sociétés1 : 

au répertoire des métiers1 :

- références d'inscription à un ordre professionnel : 

Adresse électronique à laquelle notifier la décision relative à l’attribution de l’accord cadre :

*Le candidat reconnaît avoir pris connaissance du mode de notification par courriel, à l’adresse ci‑dessus renseignée par lui, de la décision relative à l’attribution de l’accord cadre.*

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières du présent accord-cadre (2020AN-16) et des documents qui y sont mentionnés, je m' **ENGAGE** sans réserve :

* à exécuter les prestations demandées aux conditions définies par le présent accord-cadre et par ses marchés subséquents.

1 Cocher la case correspondante

L'offre ainsi présentée me lie durant toute la validité de l’accord-cadre dès lors que celui-ci m'est attribué dans un délai de **4 mois** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

**2.2 Le candidat est un groupement momentané d’entreprises**

2.2.1 Composition et forme du groupement

Le groupement conjoint  / solidaire  est constitué des entreprises qui ont signé la lettre de candidature. Ces entreprises sont (nom + numéro SIRET) :

1 

2 

3 

4 

5 

2.2.2. Identification du mandataire

Le **MANDATAIRE** du groupement ainsi constitué est :

Nom, prénoms et qualités du signataire : 

**Agissant au nom et pour le compte de la société** :  

Au capital de : 

Ayant son siège social à : (adresse complète) 

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) : 

- code d'activité économique principale (APE) : 

- n° d'inscription

au registre du commerce et des sociétés1 : 

au répertoire des métiers1 :

- références d'inscription à un ordre professionnel : 

Adresse électronique à laquelle notifier la décision relative à l’attribution de l’accord cadre :

*Le mandataire reconnaît avoir pris connaissance du mode de notification par courriel, à l’adresse ci‑dessus renseignée par lui, de la décision relative à l’attribution de l’accord cadre.*

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières du présent accord-cadre (2020AN-16) et des documents qui y sont mentionnés, nous nous **ENGAGEONS** sans réserve, en tant que membres du groupement :

* à exécuter les prestations demandées aux conditions définies par le présent accord-cadre et par ses marchés subséquents.

L'offre ainsi présentée nous lie durant toute la validité de l’accord-cadre dès lors qu’il nous est attribué dans un délai de **4 mois** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

1 Cocher la case correspondante

**ARTICLE 3 – DURÉE DE L’ACCORD-CADRE**

Le **lot A** est conclu pour une durée initiale de 24 mois à compter de sa notification.

Conformément aux dispositions de l’article L. 2125-1 1° du code de la commande publique, la durée maximale d’exécution du présent accord-cadre est portée à cinq ans.

Il pourra en conséquence faire l’objet de trois reconductions expresses d’une durée de douze mois chacune. La décision de reconduction est notifiée au titulaire au moins deux mois avant l’échéance du marché.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

**ARTICLE 4 – MONTANT DE L’ACCORD-CADRE**

Le présent accord-cadre est conclu sans minimum ni maximum ainsi que le permet le 3° de l’article R.2162-4 du code de la commande publique.

**ARTICLE 5 – PRIX**

Les prix des prestations sont définis par unités d’œuvre (UO), le contenu de chaque UO étant décrit dans le CCTP et son annexe n°1.

Les montants des UO figurent dans le bordereau de prix des unités d’œuvre en annexe au présent acte d’engagement.

Les montants sont calculés sur une base mensuelle (UO 2) ou à la prestation (autres UO)

**5.1 Commande de l’unité d’œuvre** « **prise en charge**» (**UO 1**)

La notification de l’accord-cadre emporte la commande de l’unité d’œuvre « prise en charge de l’accord-cadre ». La prestation est rémunérée conformément au bordereau des prix des unités d’œuvre (ligne UO 1).

**5.2 Commande de l’unité d’œuvre** «**maintenance corrective** (**UO 2**)

***5.2.1 Prix pour la première période de vingt-quatre mois***

Le prix mensuel de l’UO 2 fait l’objet d’une décomposition figurant en annexe du présent acte d’engagement.

En cas d’attribution au titulaire sortant, la notification de l’accord-cadre emporte *de facto* la commande de l’unité d’œuvre « Maintenance corrective ».

Cette unité d’œuvre est rémunérée au titre de la première période sur une durée de 24 mois, pour un montant correspondant à 24 fois le prix mensuel indiqué dans le bordereau des prix des unités d’œuvre.

Montant de l’UO 2, sur 24 mois :

- Prix hors TVA (24 x prix mensuel)

- Taux de TVA de 20 %

- Montant TVA incluse

- (en lettres)

En cas de changement de titulaire, le terme de la période de mise en place démarrée à compter de la notification du présent accord-cadre, constitue le point de départ de la maintenance corrective. Le montant total de l’UO 2 est en conséquence calculée *prorata temporis.*

***5.2.2 Prix pour chaque période de douze mois***

Les notifications des reconductions de l’accord-cadre emportent de facto commande de l’UO 2, pour une période de 12 mois.

.Montant de l’UO 2 sur 12 mois

- Prix hors TVA (12 x prix mensuel)

- Taux de TVA de 20 %

- Montant TVA incluse

- (en lettres)

**5.3. Commande des prestations de** «**réversibilité sortante**»(**UO 8**)

Les prestations de réversibilité sortante sont commandées au plus tard 45 jours avant l’expiration de l’accord-cadre (article 11 du CCTP). Elles sont rémunérées conformément au bordereau des prix des unités d’œuvre (ligne UO 8).

**5.4 Prix des marchés subséquents**

Les prix des marchés subséquents sont fixés dans les documents contractuels qui leur sont propres.

**ARTICLE 6 – SOUS-TRAITANCE**

**6.1 Sous-traitance déclarée au moment de l’offre**

Pour chaque sous-traitant présenté, le candidat annexe au présent acte d’engagement, un acte spécial, dûment complété, portant présentation de sous-traitant.

À chaque acte spécial sont joints une déclaration du sous-traitant concerné indiquant qu'il ne tombe sous le coup d’aucune interdiction d’accéder aux marchés publics, ainsi que les documents établissant ses capacités professionnelles et financières.

Le candidat fournit en outre l’annexe au présent acte d’engagement, portant tableau de répartition des sommes dues entre le titulaire (et les cotraitants le cas échéant) et les sous-traitants admis au paiement direct, dûment complétée.

Le montant total des prestations que le titulaire envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

      euros H.T.,

soit       (en lettres)

La notification de l’accord-cadre emporte acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement.

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou cession de créance.

**6.2 Sous-traitance déclarée après la conclusion de l’accord-cadre ou d’un marché subséquent**

Pour chaque sous-traitant, le titulaire remettra un acte spécial et les documents justificatifs dans les conditions fixées à l’article 6.1 ci-dessus.

En outre, si une copie de l’acte d’engagement a été délivrée au titulaire avec la mention « copie certifiée conforme à l’original en unique exemplaire pour être remise à l’établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance », le titulaire établira qu’aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, en produisant soit l’exemplaire unique, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement des créances.

L’acceptation du sous-traitant et l’agrément des conditions de paiement seront notifiés au titulaire par l’Assemblée nationale.

Le montant des prestations sous-traitées figurant dans cet acte spécial correspond au montant maximal de la créance que le sous‑traitant concerné pourra présenter en nantissement ou cession.

**ARTICLE 7 – PAIEMENTS**

Les sommes dues en exécution des marchés conclus sur la base du présent accord-cadre alloti seront réglées par virement bancaire établi à l’ordre du titulaire en faisant porter au crédit du compte ouvert au nom de :

Nom et adresse de la Banque : 

Titulaire du compte : 

Code banque :      ......................................Code guichet : 

N° compte : 

Clé Relevé d'identité bancaire : 

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants aux crédits des comptes désignés dans les actes spéciaux.

|  |
| --- |
| **Partie à compléter obligatoirement par le candidat pour la présentation de son offre :** |
| Fait en un seul original  À  Le  Nom, fonction et signature du titulaire avec le cachet de l’entreprise : |
| **Partie réservée à l’Assemblée nationale :** |
| Est acceptée la présente offre  pour valoir acte d’engagement  À  Le  Pour le pouvoir adjudicateur, |

##### LISTE DES ANNEXES

**AU PRÉSENT ACTE D’ENGAGEMENT**

**ANNEXE 1. ACTE SPÉCIAL RELATIF À LA PRÉSENTATION D’UN SOUS-TRAITANT**

**ANNEXE 2. RÉPARTITION DES SOMMES DUES ENTRE COTRAITANTS ET SOUS-TRAITANTS ADMIS AU PAIEMENT DIRECT**

**ANNEXE 3. Décomposition du prix de l’UO 2, Bordereau des prix des unités d’œuvre, Devis quantitatif estimatif (Fichier Excel)**

**ANNEXE 1**

**ACTE SPÉCIAL RELATIF À LA PRÉSENTATION D’UN SOUS-TRAITANT (1)**

(Article R.2193-1 du Code de la commande publique)

**ACCORD-CADRE 2020AN-16 LOT       :**

- Titulaire : 

- Objet : 

PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES :

- Nature :

- Montant de base T.V.A. comprise : 

SOUS-TRAITANT :

- Nom, raison ou dénomination sociale :

- Entreprise individuelle ou forme juridique de la société : 

- Numéro d'identité d'établissement (SIRET) : 

- Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers : 

- Adresse : 

- Compte à créditer **(joindre un R.I.B. ou un R.I.P)**: 

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE :

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes : 

- Date (ou mois) d'établissement des prix : 

- Modalités de variation des prix : 

- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfaction et retenues diverses : 

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-54 à R.2191-62 du Code de la commande publique : Mme la Trésorière de l'Assemblée nationale.

Comptable assignataire des paiements : Mme la Trésorière de l'Assemblée nationale.

**Le directeur du service Le titulaire**

------------------------------------------------------------------------

(1) **Pièces à joindre obligatoirement** au présent acte spécial : déclaration du sous-traitant concerné indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d’une interdiction d’accéder aux marchés publics et pièces justifiant de ses capacités professionnelles et financières dans les conditions fixées par le règlement de la consultation du présent marché.

**ANNEXE 2**

**rÉpartition des SOMMES DUES  
ENTRE LES COTRAITANTS ET LES SOUS-TRAITANTS ADMIS AU PAIEMENT DIRECT**

###### À remplir obligatoirement en cas de cotraitance ou de sous-traitance

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | **EN %** | **MONTANT EN € HT** | **MONTANT EN € TTC** |
| **Titulaire**  **et cotraitants** |  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Sous-traitants** |  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  | **TOTAL** | **100** |  |  |

Signatures et cachets des cotraitants ou sous-traitants ET du titulaire :

**ANNEXE 3**

**Décomposition du prix de l’UO 2,**

**Bordereau des prix des unités d’œuvre,**

**Devis quantitatif estimatif**

**(Voir fichier EXCEL joint)**